

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Lundi 15 décembre 2008 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance :

Annick DELOUZE WOLFF

Date de la Convocation :
5/12/2008

Date d'affichage :
8/12/2008

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 20**

Nombre de votants : 20

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Michel SORAIN
- Philippe TAUTOU
- Eddie AÏT
- Hugues RIBAUT
- Pierre CARDO
- Nicole BIARD
- Annick DELOUZE WOLFF
- Rolande FIGUIERE
- Virginie MUNERET
- Philippe BARRON
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Denis FAIST
- Jean-Louis FRANCAERT
- Pierre GAILLARD
- Patrice JEGOUIC
- Laurent LANYI
- Jean-Yves SIX

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Joël MANCEL
- Catherine ARENOU
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Nathalie JUBAN
- Martine PELLETIER
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Gérard SEVAULT
- Françoise MERY
- Manuella MARIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2008

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Annick DELOUZE WOLFF a été désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Après lecture par le Président, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, ainsi que l'ordre du jour complémentaire :

1. Tableau des effectifs : création de postes
2. Participation au cofinancement du carrefour giratoire sur la RD 22
3. Proposition d'adhésion à l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA)
4. Récupération des fonctions de gestionnaire de l'AFUL par le département
5. Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur de la ZAC des Trois Cèdres
6. Création et animation d'un espace de conseil-formation-recherche sur l'éco-construction : Agence Locale Eco-Construction Seine Aval
7. Affectation de certains agents des Relais Emploi Conseil au rôle de Référent de parcours P.L.I.E.
8. Décision modificative n°2 : section de fonctionnement
9. Transfert d'activités des lignes 015-015-003, 015-015-012, 015-015-039 aux autocars Tourneux
10. Etude de faisabilité (pollution) aire d'accueil de grand passage : sollicitation de subvention de l'Etat
11. Etude urbaine Andrésy : constitution d'un groupement de commandes
12. Composition de la commission environnement
13. Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'opération « Plaine propre »
14. Avenant n°17 à la convention d'exploitation SIDRU/NOVERGIE pour l'adhésion de la commune de Vernouillet
15. Demande de subvention programme triennal de voirie 2006-2008
16. Marché de réfection et de restructuration de l'Avenue des Cottages, Allée des Meuniers et Avenue Renée à Verneuil sur Seine
17. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage : restructuration urbaine du quartier Ouest de la Noé – démolition et reconstruction du parking de la Place du Pas
18. Autorisation de signature des conventions et procès verbaux de mise à disposition de service et matériels dans le cadre de l'exercice de la compétence propreté

1. TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

A l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE la création de :

- Filière administrative :
5 postes d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet

2. PARTICIPATION AU COFINANCEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 22

A l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE le principe d'une participation financière de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine, au profit du Conseil Général des Yvelines, pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 22 au lieudit cadastral « les Basses Croix Rouges » d'un montant forfaitaire net de TVA de 85 000 € ,

AUTORISE le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne.

3. PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL : ADADSA

A l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE d'adhérer à l'Association en cours de création pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (A.D.A.D.S.A.) et désigne pour le représenter :

- Monsieur BARRON et Madame FIGUIERE - titulaires
- Madame MUNERET et Monsieur FRANCCART- suppléants

DECIDE de participer au financement de l'équipe d'animation du G.A.L. (animateur et gestionnaire) à hauteur de 6 000 € pour l'année 2009. Cet engagement sera à reconduire chaque année pour la durée du programme LEADER (2013).

4. RECUPERATION DES FONCTIONS DE GESTIONNAIRE DE L'AFUL PAR LE DEPARTEMENT

A l'unanimité, le conseil communautaire,

PREND ACTE de la décision du Président de l'Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L.) située 2 Mail du Coteau à Chanteloup-les-Vignes, de résilier au 31 décembre 2008 le contrat de gestionnaire conclu avec la société Lamy ;

ACCEPTE que le Département des Yvelines assure, à compter du 1^{er} janvier 2009, les fonctions de gestionnaires de l'A.F.U.L.

5. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE SECTEUR DE LA ZAC DES TROIS CEDRES

A l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif à une étude urbaine sur le secteur dit des Trois Cèdres à Carrières-sous-Poissy,

DESIGNE l'E.P.A.M.S.A. comme coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE le Président à signer la convention valant adhésion au groupement de commandes,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaire : Monsieur GUILLEMAN

Suppléant : Monsieur DESSAIGNES

6. CREATION ET ANIMATION D'UN ESPACE DE CONSEIL-FORMATION-RECHERCHE SUR L'ECO CONSTRUCTION : L'AGENCE LOCALE ECO CONSTRUCTION SEINE AVAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de centre de ressources lié aux éco constructions et sa programmation triennale.

APPROUVE le plan de financement tant en investissement qu'en fonctionnement.

APPROUVE le financement des opérateurs inscrits dans le cadre de la programmation du centre de ressources. Ce financement fera l'objet de conventions spécifiques avec chacun des opérateurs.

AUTORISE le Président à solliciter la subvention FEDER dans le cadre du projet urbain intégré « In'Europe Seine Aval » et à signer tous les documents s'y rapportant.

7. AFFECTATION DE CERTAINS AGENTS DES RELAIS EMPLOI CONSEIL AU ROLE DE REFERENT DE PARCOURS P.L.I.E.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE comme référents des parcours P.L.I.E. pour l'année 2008 :

- Messieurs BOUJRAF Abdellilah à Carrières sous Poissy et SYLLA Stéphane à Triel
- Mesdames CATHELIN Sandrine et DESLOUBIERES Monique à Verneuil sur Seine, CARDON Maryline à Triel sur Seine, FERNANDES Edwige et BRUNIAUX Christelle à Andrésy.

PRECISE que le temps de travail global affecté à cette mission en 2008 n'excèdera pas 4 équivalent temps plein (E.T.P.) pour 2008.

8. DECISION MODIFICATIVE N°2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les inscriptions budgétaires suivantes :

Articles	Fonctionnement		Libellés
	Dépenses	Recettes	
7321/01 Attribution de compensation négative		-10 282,00	Ajustement des attributions négatives suite à la commission d'évaluation des charges transférées, concernent les villes d'Andrésy, Triel et Verneuil.
73961/020 Attribution de compensation positive	-22 980,00		Ajustement des attributions positives suite à la commission d'évaluation des charges transférées, concernent les villes de Carrières, Chanteloup, Chapet.
65734/020 Subventions de fonctionnements versées aux communes	-72 506,00		
61523/822 Entretien bail de voirie	95 486,00		Ajustement BP 2008 bail de voirie ville de Triel
758/812 Produits divers de gestion		10 282,00	Ajustement reversement des ordures ménagères
281758/040 Autres Installations Matériel et Outillage		-51,00	
281758/041 Autres Installations Matériel et Outillage		51,00	
Total	0,00	0,00	

9. TRANSFERT D'ACTIVITE DES LIGNES 015-015-003, 015-015-012, 015-015-039 AUX AUTOCARS TOURNEUX

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DONNE son accord au transfert de la convention d'exploitation des lignes 015-015-003, 015-015-012, 015-015-039 de CSO aux Autocars Tourneux.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°11 (ci-joint) à la convention d'exploitation du réseau de la boucle de la Seine.

10. ETUDE DE FAISABILITE (POLLUTION) AIRE D'ACCUEIL DE GRAND PASSAGE SOLLICITATION DE SUBVENTION DE L'ETAT

Le conseil communautaire,

DECIDE d'engager les études de sols préalables dont l'objectif est de déterminer la capacité du site à accueillir le projet d'aire de grand passage pour les gens du voyage, compte tenu des risques par rapport à la pollution des sols, des conséquences sur la nappe phréatique, de l'usage futur du site (habitat) et des risques vis-à-vis de ses occupants.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) une subvention pour ces études préalables à l'aménagement de l'aire de grand passage.

11. REALISATION CONJOINTE D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE SECTEUR DE LA GARE ET DES COTEAUX A ANDRESY : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'études (ci-annexée) entre la commune d'Andrésy, l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.) et la Communauté de communes des deux rives de la Seine (CC2RS) pour la réalisation conjointe d'une étude urbaine.

DECIDE de désigner l'E.P.A.M.S.A en qualité de coordonateur du groupement.

DESIGNE pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement :

- Monsieur FAIST - titulaire
- Madame BIARD - suppléant

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2009 les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à procéder à la signature de cette convention.

12. CHANGEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ELIT, Madame SZYMANEK membre titulaire de la Commission Environnement.

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PLAINE PROPRE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, dans le cadre de l'opération « Plaine Propre », à solliciter des subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et à signer les documents y afférents.

14. AVENANT N°17 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION SIDRU/N OVERGIE POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE VERNOUILLET

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'entrée de la commune de Vernouillet à la déchèterie intercommunale AZALYS de Carrières-sous-Poissy,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°17 au contrat SI DRU / NOVERGIE.

15. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE 2006-2008

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.

La subvention s'élèvera à 89 736 euros, soit 80 % du montant de travaux subventionnables de 112 169, 37 euros HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous l'entière responsabilité de la Communauté de communes, sur les voiries communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans les fiches d'identification, annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

16. MARCHE DE REFECTION ET DE RESTRUCTURATION DE L'AVENUE DES COTTAGES, ALLEE DES MEUNIERIS ET AVENUE RENEE A VERNEUIL SUR SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché de réfection et de restructuration de l'avenue des Cottages, avenue René et allée des Meunier, avec la société DESPIERRE, sise 7 Chemin de la Chapelle St Antoine, à Ennery (95300), pour un montant global de 436 558, 24 euros HT, soit 522 123, 66 euros TTC.

17. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE – RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER OUEST DE LA NOE – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PARKING DE LA PLACE DU PAS A CHANTELOUP LES VIGNES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec le représentant de l'OPIEVOY une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations de restructuration du quartier ouest de la Noé, pour la démolition et la restructuration du parking place du Pas à Chanteloup les Vignes.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ET PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ET MATERIELS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PROPRETE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition de service et des matériels relatifs à l'exercice de la compétence propreté et déneigement avec les représentants des communes membres.

AUTORISE le Président à signer les procès verbaux contradictoires de mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence propreté et déneigement avec les représentants des communes membres.